

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 18 SEPTEMBRE 2015 À 17 h 30  
À SAINT PIERRE D'ARGENÇON  
COMPTE RENDU**

**Présents** : Mmes Christiane ACANFORA, Christine DELORME,  
Marie-France DURAND, Odile DURAND,  
Céline PIERROT, Françoise PINET.  
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Louis CORNAND,  
Jean-Pierre BRIOULLE, Louis BEGOU, Gilles BLANCHARD,  
Jean-Pierre GAUTHIER, Sébastien SIMION, Gilles TOURTET,  
Michel TRUC, Jean-Claude VALLIER.

**Pouvoirs** : M Robert RICHIARDONE pouvoir à Mme Françoise PINET  
M Michel MANET pouvoir à M Jacques FRANCOU

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BRIOULLE

Le président, Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de Saint Pierre d'Argençon d'accueillir le conseil communautaire dans ses locaux. Jean-Pierre BRIOULLE remercie les élus et le public de leur présence ainsi que les intervenants du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Jacques FRANCOU a invité M Alain MARS, directeur et Mme Daisy HAQUIN, urbaniste au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement pour expliquer et apporter leur conseil sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

Alain MARS, directeur du CAUE, relate en quelques mots, les domaines et les activités de cette association. Il rappelle que le CAUE est à la disposition des élus pour toutes questions sur l'urbanisme. Il passe ensuite la parole à sa collaboratrice, Daisy HAQUIN, pour expliquer la nouvelle législation et la nouvelle réglementation des PLU et des PLUI. Elle précise aux élus les dates butoirs pour le passage de POS en PLU ou pour la révision des PLU qui n'ont pas encore tenu compte de la loi grenelle.

Elle indique que dans un PLUI, la planification est faite par les élus de la communauté de communes mais les actes administratifs sont signés par les maires des communes.

Daisy HAQUIN aborde ensuite le sujet des schémas de cohérence territoriale (SCOT). La communauté de communes ne faisant partie d'aucun SCOT, si nous voulons intégrer le SCOT gapençais, il faut l'accord de celui-ci ainsi que l'accord du Préfet.

Elle laisse à la disposition des élus quelques documentations sur les PLU, PLUI et les SCOT et rappelle que le CAUE est à leur disposition pour tous conseils et renseignements.

Le président remercie Alain MARS et Daisy HAQUIN pour leur intervention et continue la séance.

### **Procès-verbal du dernier conseil communautaire :**

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **❖ Nouvelle modification des statuts.**

La modification des statuts votée le 10 avril 2015 n'ayant pas été approuvée par Monsieur le Préfet à cause de la délibération défavorable de la mairie d'Aspres sur Buëch, une nouvelle modification des statuts est proposée à l'assemblée. Le paragraphe spécifique sur l'adhésion au syndicat mixte école de musique des pays du Buëch a été enlevé.

Le titre de l'annexe 2 sera modifié ainsi : « Développement des équipements à caractères touristiques et de loisirs ».

Votée à l'unanimité.

#### **❖ Annulation de la délibération pour la convention avec l'ingénierie territoriale 05 (IT05) pour l'élaboration d'agendas d'accessibilité programmée dans les établissements existants recevant du public.**

Devant les propositions du centre de gestion des Hautes-Alpes et pour être en concordance avec l'agenda de la commune d'Aspres sur Buëch, le président propose d'annuler la convention avec IT05 et de passer une convention avec le centre de gestion des Hautes-Alpes. De plus, une subvention auprès du FIPHFP pourra être demandée. Par contre, chaque commune doit passer cette convention pour être bénéficiaire de cette subvention.

Votée à l'unanimité.

#### **❖ Convention avec le centre de gestion des Hautes-Alpes (CDG05) pour la mise à disposition de personnel pour une mission spécifique : accessibilité.**

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention de fonds de concours pour l'acquisition d'une ortho photographie avec le département des Hautes-Alpes.**

Le département des Hautes-Alpes et les différents EPCI du département disposent actuellement d'un orthophotoplan depuis 2010. Il est nécessaire aujourd'hui d'acquérir une mise à jour. Cette acquisition peut se faire par le biais d'un groupement de commande au même titre que pour l'orthophotoplan de 2010. Cette convention précise les modalités de participation de chaque EPCI au financement de l'acquisition de l'orthophotographie du département des Hautes-Alpes.

Votée à l'unanimité.

❖ **Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'une micro-crèche.**

Point retiré de l'ordre du jour, la commission d'appel d'offre n'a pas encore tous les éléments pour proposer le maître d'œuvre.

❖ **Demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation de la micro-crèche au département des Hautes-Alpes, à la région et à l'état.**

Les demandes de subvention doivent être faites avant la fin de l'année.

Votée à l'unanimité.

❖ **Désignation d'un maître d'ouvrage Objectif Vallée de la Lumière, phase 1.**

En juillet 2015, le comité de pilotage a rendu le document final de la Vallée de la Lumière et de la Maison de la Lumière. Ce dossier a été inscrit au contrat régional d'équilibre territorial en trois phases :

- La phase 1 : bouclage de l'étude
- La phase 2 : construction
- La phase 3 : aménagement intérieur.

La région a demandé le dossier de demande de subvention pour le passer à la commission d'octobre. Cependant il faut désigner un maître d'ouvrage. Le bureau réuni mercredi 16 septembre propose de faire la demande de subvention en tant que maître d'ouvrage mais rien ne sera entrepris tant que les autres communautés de communes de la vallée du Buëch impliquées dans la démarche « Objectif Vallée de la Lumière » ne se seront pas portées partenaires.

Votée à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Intercommunalité.**

Le président informe l'assemblée qu'il semble se dessiner trois pôles dans le Buëch : le Dévoluy, le Serrois et le Laragnais. Il serait

regrettable que la communauté de communes du Haut Buëch ne soit pas regroupée avec Veynes.

L'assemblée est unanime sur le fait que le bassin de vie de la communauté de communes est le Veynois.

Une réunion d'information par les conseillers départementaux est programmée pour mardi 22 septembre à 18 heures à Serres pour tous les maires du canton.

Le président propose à l'assemblée d'émettre un vœu pour être rattaché à la communauté de communes Buëch Dévoluy et de l'envoyer à Monsieur le Préfet avant la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 28 septembre 2015. L'assemblée est favorable à la rédaction et à l'envoi de ce vœu.

➤ **Participation citoyenne avec les maires du territoire et la population.**

Françoise PINET propose le vendredi 16 octobre à 18 h pour une réunion sur la participation citoyenne.

La date est retenue.

➤ **Programme des chemins ruraux.**

IT05 a délégué un de ses agents pour établir les devis des chemins ruraux de certaines communes. Un ordre de priorité sera ensuite établi par les élus avant les demandes de subvention.

➤ **Déchetterie.**

Le président et le 2<sup>ème</sup> vice-président ont rencontré l'entreprise GROS environnement pour l'aménagement de la déchetterie. GROS environnement va nous proposer un devis pour la location de deux bennes pour le bois et les pneus, l'enlèvement et le traitement de ces deux matériaux.

Un devis pour l'aménagement d'une plate-forme pour les gravats et l'épandage de gravier pour araser l'entrée de la déchetterie a été demandé à Jean-Marie NOUGUIER.

**Fin de la séance à 19 h 40.**

Le Président  
Jacques FRANCOU